

Questions aux Directeurs sur les bruits ambiants en date du 3 septembre 2018

Bonjour Monsieur Girard,

Dans le cadre de l'action de notre CHSCT et en tant que Secrétaire de cette instance, je me permets de vous demander des précisions quant aux mesures actuellement réalisées sur les plateaux du CIS de Lille.

Tout d'abord, l'utilisation de l'appareil de mesure Jabra est une bonne chose afin d'étudier sur une longue période le niveau de bruit ambiant des plateaux.

Je pense qu'une information de l'opération auprès des membres du CHSCT est indispensable.

Il est évident qu'une bonne connaissance des niveaux de bruits sera très utile afin de pouvoir mettre en place des mesures de préventions efficaces.

Je souhaite savoir si les mesures sont effectuées conformément aux recommandations de l'INRS, reprises par la note de SRH3B (fiche réflexe centres de contacts de mai 2018).

L'INRS recommande un niveau ambiant inférieur à 55db, au delà de ce seuil, le bruit ambiant nuit à l'efficacité d'un travail qui exige un effort de concentration.

Concernant les mesures actuelles, elles peuvent se matérialiser par 3 seuils visuels : vert, orange, rouge.

Pouvez-vous nous communiquer:

- les réglages effectués sur l'appareil de mesure ? (quel niveau de décibel pour quelle couleur)
- les premiers résultats connus ou les premières analyses sur le sujet?

De même, suite à nos instances de juillet et à vos contacts avec l'INRS, pouvez-vous nous transmettre un bilan concernant les micro-casques utilisés (modèles, achat de limiteurs, réglages en fonction du temps de travail etc..) ainsi que sur les suites des incidents acoustiques intervenus à la DIS.

Je vous remercie par avance de vos réponses à l'attention de l'ensemble des membres du CHSCT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l' Administrateur Général des Finances Publiques, l'expression de mes salutations respectueuses.

Réponse du Directeur,

Comme vous l'indiquez, ces appareils JABRA ont été commandés suite à nos échanges lors du dernier CHSCT.

Pour l'instant, leurs modalités d'utilisation n'ont pas encore été arrêtées.

En revanche, afin de valider le "service fait", opération comptable, il a été demandé aux responsables de service de procéder à des tests de "bon fonctionnement technique".

Ce sujet, comme les autres que vous évoquez, sera évoqué lors du prochain CHSCT directionnel, ainsi qu'à l'occasion du GT préparatoire.

S'agissant des suites des incidents acoustiques signalés à la DIS, parfois très tardivement, il n'ont pas donné lieu à des suites particulières dès lors, d'une part, que les médecins de prévention,

lorsqu'ils ont été amenés à recevoir les agents concernés, ne nous ont adressé aucune alerte particulière, d'autre part, que les tickets d'incidents ouverts auprès de nos opérateurs de téléphonie n'ont révélé aucun dysfonctionnement particulier des équipements relevant de leur responsabilité. En matière de voix, l'origine de l'incident est difficile à déceler et l'équipement de l'émetteur (de plus en plus souvent un smartphone), comme les conditions de couverture du territoire, peuvent également en être à l'origine.

Enfin, nous sommes toujours en attente des conclusions des études diligentées sur le site du Mans.

Bien cordialement

H Girard